Brevet Professionnel Agricole

Ouvrier Viticole



Observer Entretenir Vendanger

Devenir acteur du patrimoine viticole

Brevet Professionnel Agricole Ouvrier Viticole

Niveau visé: Niveau 3

Dates: Novembre 2025 - Juillet 2026

Code RNCP : 39068 - Date d'enregistrement : 01/01/2024 Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Le métier

L'Ouvrier Viticole est un professionnel du travail de la vigne. Il intervient tout au long de l'année sur les différentes opérations liées à la culture de la vigne, seul ou en équipe, sous la responsabilité du chef de culture ou du viticulteur.

Il participe aux temps forts de la saison :

- Les travaux manuels : taille, relevage, palissage, vendanges...
- Les travaux mécanisés : broyage, tonte, transport des récoltes...
- ► L'entretien du vignoble : remplacement de ceps, maintien du palissage...

Il peut aussi encadrer des saisonniers lors de certaines tâches, participer à la cave, et transmettre son savoir-faire aux nouveaux arrivants. Il est qualifié, polyvalent et autonome.



La formation

Contenu et pédagogie

La formation préparant au BPA OV est construite autour de 5 unités capitalisables (**UC**) à valider pour l'obtention du Brevet Profesionnel Agricole :

- > C1 Se positionner dans l'environnement viticole champenois
- C2 Réaliser la taille de la vigne
- C3 Réaliser les travaux de régulation de parcelle de vigne
- > C4 Réaliser des travaux viticoles mécanisés
- > C5A Réaliser des travaux d'élaboration du vin

Chaque bloc est certifié séparément (possibilité de valider un/ou des blocs de compétences).

La formation **certifiante** se déroule sur 8 mois avec une **alternance** entre la formation théorique et pratique :

- > 800 H de formation théorique au CFPPA
 - O Cours et ateliers collectifs
 - O Sessions techniques
 - O Travaux personnels et collectifs
 - O Temps d'appropriation individuels des contenus
 - O Participation à des événements
- > **350 H de formation pratique** réparties sur des périodes de mises en situation professionnelle, et encadrées par un référent au sein de la structure







CFPPA - 4 av. E. Guynemer - 02400 VERDILLY © 03.23.69.15.47

cfppa.verdilly@educagri.fr

😩 Contact : Sylvain Drique







Accès à la formation

Profils et prérequis

Aucun diplôme n'est requis pour s'inscrire à la formation

Cette formation est accessible à toute personne maîtrisant les **savoirs de base**, notamment la lecture, l'écriture et les notions fondamentales de calcul

Conditions d'inscription

- > Avoir plus de 18 ans
- > Entretien oral de motivation
- > 1 année d'expérience professionnelle

Réunion(s) d'information

Accueil, présentation du CFPPA et de la formation, entretien de motivation.

11/09/2025 à 9H

16/10/2025 à 9H

au CFPPA de Verdilly 4 avenue Euphrasie Guynemer - 02400 VERDILLY

Liste des documents à apporter lors de la réunion : pièce d'identité, CV, lettre de motivation et photocopie des diplômes ou titre (s) acquis.

Tarifs / rémunération

16 €/h. Selon l'origine du financement le coût sera ajusté en fonction de l'adaptation aux besoins du bénéficiaire.

Pour les **demandeurs d'emploi**, la région prend en charge le coût de la formation (rémunération possible après étude du dossier).

Les débouchés



Métiers



Emploi en Exploitations vitivinicoles, Coopératives



Études



BP Responsable d'Entreprise Agricole, CQP Conducteur d'engins Viticoles



20/10/2025

92 % de réussite au BPA OV en 2025 au CFPPA soit 11 personnes diplômées

98,7 % de satisfaction

100 % d'insertion

Enquête de satisfaction du CFPPA Données 2025

Validation et +

Le diplôme

Chaque **unité capitalisable** (UC) est validée par une évaluation conduite par un binôme de professionnels, à partir d'une mise en situation (réelle ou reconstituée) et du Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP).

Une fois l'ensemble des **UC** obtenu, un entretien final avec un jury professionnel permet d'évaluer l'ensemble des compétences en vue de l'attribution du Brevet Professionnel Ouvrier Viticole.



PMR

Notre centre est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.

Vous pouvez contacter Mme Emmanuelle BAUDET :

emmanuelle.baudet@educagri.fr